



# DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

2021

## PRÉAMBULE

La concession du Port Boulogne Calais engage contractuellement la Société d'Exploitation des Ports du Déroit dans une politique générale de développement durable de ses activités économiques.

## MÉTHODOLOGIE

Afin d'assurer le rapprochement de l'information financière et extra-financière,

Pour mobiliser efficacement les ressources de l'entreprise à son amélioration,

Pour ne communiquer que des informations pertinentes, concises, cohérentes,

Faire preuve de transparence et d'honnêteté dans les affaires,

Ce rapport est établi selon les principes suivants :

- Toute action non quantifiée ou non significative en termes d'effet financier n'est pas considérée
- Toute action sans programmation budgétaire n'est pas inscrite
- Toute orientation non inscrite dans la stratégie globale de l'entreprise n'est pas développée

## INFORMATIONS QUANTIFIÉES

La Société d'Exploitation des Ports du Déroit est concessionnaire du Port Boulogne Calais depuis le 22 juillet 2015.

La société adopte une stratégie de gestion intégrée des établissements de la société. Les informations ne sont détaillées par établissement qu'en cas de spécificités.

Les données chiffrées sont communiquées sur 2 exercices uniquement si elles sont comparables à périmètre d'exercice équivalent.

## THEMATIQUES NON CONCERNEES

La société n'est pas concernée dans le cadre de ses activités par :

- GASPILLAGE ALIMENTAIRE

<b>1</b>	<b>MODELE D’AFFAIRE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>4</b>
1.1	MODELE D’AFFAIRE DE LA SOCIETE .....	4
1.2	EXTENSION DU PORT DE CALAIS.....	4
1.2.1	LES MESURES D’ATTENUATION EN PHASE TRAVAUX .....	4
1.2.2	LES MESURES D’ATTENUATION EN PHASE EXPLOITATION .....	5
1.2.3	LES MESURES DE SUIVI ET D’ACCOMPAGNEMENT AVANT, PENDANT ET APRES LE CHANTIER :.....	5
1.2.4	LES MESURES DE COMPENSATION :.....	5
1.3	PRINCIPAUX RISQUES LIES A L’ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	6
1.4	POLITIQUES APPLIQUEES PAR LA SOCIETE .....	8
1.5	RESULTATS DE CES POLITIQUES.....	8
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES .....</b>	<b>9</b>
2.1	EMPLOIS .....	9
2.1.1	<i>EFFECTIF TOTAL .....</i>	<i>9</i>
2.1.2	<i>RÉPARTITION DES SALARIES .....</i>	<i>9</i>
2.1.2.1	<i>PAR SEXE .....</i>	<i>9</i>
2.1.2.2	<i>PAR ÂGE.....</i>	<i>10</i>
2.1.2.3	<i>PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE .....</i>	<i>10</i>
2.1.3	<i>ENTREES ET SORTIES.....</i>	<i>10</i>
2.1.4	<i>RÉMUNÉRATION ET ÉVOLUTION.....</i>	<i>11</i>
2.1.4.1	<i>RÉMUNÉRATION .....</i>	<i>11</i>
2.1.4.2	<i>ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION .....</i>	<i>11</i>
2.1.5	<i>ORGANISATION DU TRAVAIL .....</i>	<i>12</i>
2.2	RELATIONS SOCIALES .....	12
2.2.1	<i>ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, PROCÉDURES D’INFORMATION DE CONSULTATION ET DE NÉGOCIATION .....</i>	<i>12</i>
2.2.2	<i>BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS .....</i>	<i>12</i>
2.3	SANTE ET SÉCURITÉ .....	13
2.3.1	<i>CONDITIONS DE SANTE ET DE SÉCURITÉ .....</i>	<i>13</i>
2.3.2	<i>BILAN DES ACCORDS SIGNES EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL .....</i>	<i>14</i>
2.4	FORMATION .....	14
2.4.1	<i>POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION .....</i>	<i>14</i>
2.4.2	<i>NOMBRE TOTAL D’HEURES DE FORMATION.....</i>	<i>14</i>
2.5	ÉGALITE DE TRAITEMENT .....	15
2.5.1	<i>MESURES PRISES EN FAVEUR DE L’EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....</i>	<i>15</i>
2.5.2	<i>MESURES PRISES EN FAVEUR DE L’EMPLOI ET DE L’INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES... </i>	<i>16</i>
2.5.3	<i>POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....</i>	<i>16</i>
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....</b>	<b>16</b>
3.1	POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D’ENVIRONNEMENT.....	16
3.1.1	<i>ORGANISATION POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ECHEANT, LES DEMARCHES D’EVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIERE D’ENVIRONNEMENT.....</i>	<i>16</i>
3.1.2	<i>ACTIONS DE FORMATION ET D’INFORMATION DES SALARIES MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT.....</i>	<i>17</i>
3.1.3	<i>MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS</i>	<i>17</i>
3.2	POLLUTION.....	19

3.2.1	MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT .....	19
3.2.1.1	AIR .....	19
3.2.1.2	EAU .....	19
3.2.1.3	SOL.....	20
3.2.2	PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE.....	20
3.3	ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	21
3.3.1	PREVENTION ET GESTION DES DECHETS .....	21
3.3.1.1	MESURES DE PRÉVENTION, RECYCLAGE, REUTILISATION, AUTRES FORMES DE VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS .....	21
3.3.2	UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES.....	23
3.3.2.1	CONSOMMATION D'EAU ET APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES.....	23
3.3.2.2	CONSOMMATION DE MATIERES PREMIÈRES .....	23
3.3.2.3	CONSOMMATION D'ENERGIE .....	23
3.3.2.4	MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE.....	24
3.3.2.5	RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES.....	25
3.4	CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	25
3.4.1	POSTES SIGNIFICATIFS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE GENERES DU FAIT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT.....	25
3.4.1.1	POSTES SIGNIFICATIFS DES ACTIVITES .....	25
3.4.1.2	POSTES SIGNIFICATIFS EN AMONT ET AVAL DES ACTIVITES.....	26
3.5	PROTECTION DE LA BIODIVERSITE.....	26
3.5.1	MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE.....	26
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>28</b>
4.1	IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	28
4.1.1	EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL .....	28
4.1.1.1	ACTIVITÉ PORTUAIRE .....	28
4.1.1.2	REPARTITION DES FOURNISSEURS.....	29
4.1.2	SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES.....	30
4.3	RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES .....	32
4.3.1	CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS .....	32
4.3.2	ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MECENAT.....	32
4.4	SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS .....	32
4.4.1	PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX 32	
4.4.2	PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....	32
4.5	LOYAUTE DES PRATIQUES : MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS .....	32
<b>5</b>	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>33</b>

## 1 MODELE D’AFFAIRE DE LA SOCIETE

---

### 1.1 MODELE D’AFFAIRE DE LA SOCIETE

La société assure la gestion, l’exploitation, la maintenance, le développement des infrastructures dans le périmètre défini du contrat de concession des Ports Boulogne Calais.

La société propose des prestations de services complémentaires aux activités des exploitants portuaires.

Les principales ressources utilisées pour réaliser ses activités sont :

- Des ressources humaines
- Des infrastructures, outillages et équipements publics portuaires
- Des ressources énergétiques

Les impacts principaux de la société sont :

- La fluidité des échanges de marchandises avec le Royaume-Uni
- L’introduction et la valorisation financière des produits halieutiques sur le marché économique
- La consommation électrique, notamment pour l’éclairage public des sites
- La consommation d’eau, notamment pour l’activité de lavage de caisse et le nettoyage de la Halle à Marée

### 1.2 EXTENSION DU PORT DE CALAIS

Fort de son histoire, de ses forces, de ses perspectives et dans un contexte d’évolution des trafics, le Port désormais unifié Boulogne-sur-Mer Calais se devait d’être ambitieux pour son avenir. Calais Port 2015 représente ainsi un enjeu fondamental pour le développement économique de toute la région et même, au-delà, de la France et de l’Europe. Il s’inscrit en effet au cœur d’un des axes prioritaires d’échanges du réseau de transport de l’Union Européenne.

Comme tout grand projet d’infrastructure en France, une série de mesures environnementales a été demandée aux porteurs du dossier après l’enquête Publique de 2012. Fixées par Arrêté Préfectoral, ces mesures prennent plusieurs formes :

#### 1.2.1 LES MESURES D’ATTENUATION EN PHASE TRAVAUX

Ces mesures sont de plusieurs natures :

- L’optimisation du plan masse de la digue pour atténuer les impacts hydro sédimentaires ;
- Le phasage des travaux dans le temps et dans l’espace pour limiter le dérangement des mammifères marins et oiseaux situés à proximité ;
- La mise en place d’un plan lumière adapté pour limiter la pollution lumineuse ;
- Des mesures pour limiter le trafic routier, et plus globalement le bruit ;
- Des mesures pour lutter contre la pollution marine et celle de l’air ;
- Déplacement d’espèces végétales patrimoniales situées dans l’emprise du projet ;

### 1.2.2 LES MESURES D'ATTENUATION EN PHASE EXPLOITATION

Elles sont essentiellement portées par le concessionnaire :

- La préservation de zones favorables à la nidification des oiseaux sur les plateformes portuaires ;
- La surveillance de la qualité de l'eau et de l'assainissement des plateformes ;
- La recherche des performances environnementales des bâtiments, Haute Performance Énergétique ;
- Les mesures pour limiter la perturbation du trafic routier par une gestion du trafic ferroviaire ;
- Les mesures relatives aux dragages d'entretien (assurés par la Région) ;

### 1.2.3 LES MESURES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT, PENDANT ET APRES LE CHANTIER :

Mises en œuvre par la Région, le concessionnaire ou le groupement constructeur, elles touchent plusieurs domaines :

- Le suivi de la qualité de l'eau et de l'air ;
- La mise en place d'un site d'observation des oiseaux migrateurs et hivernants et des mammifères marins ;
- L'accompagnement pour l'emploi en lien étroit avec la Région Nord-Pas de Calais concernant les dispositifs recrutement / emploi / formation et le suivi des emplois créés ;
- La mise en place d'une « Maison du Projet » ;
- La gestion écologique du domaine portuaire non aménagé et non concédé ;
- La gestion différenciée des espaces portuaires aménagés ;
- Le suivi scientifique des espèces ;
- Le suivi de la bathymétrie, étendu jusqu'au Hemmes de Marck ;

### 1.2.4 LES MESURES DE COMPENSATION :

Au nombre de deux, ces mesures ont pour but d'aménager des sites ou des équipements pour en augmenter leur apport environnemental :

- La renaturation de l'ex-Lande ayant abrité le camp de migrants jusqu'en 2016 ;
- L'étude sur l'aménagement d'un récif artificiel en pied de jetée/digue.

### 1.3 PRINCIPAUX RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les principaux risques sont répertoriés par domaine de qualité, sécurité alimentaire, environnement et santé sécurité au travail. Ces risques sont évalués selon les services et métiers. Des mesures de maîtrise sont mises en place pour les risques significatifs.

DOMAINE	RISQUE	ASPECT / DANGER
QUALITE	FLUIDITE/REACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pannes, accidents, effectifs...</li> </ul>
	ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectifs, comportement, communication, propreté, etc</li> </ul>
	DISPONIBILITE/FIABILITE DES EQUIPEMENTS/INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pannes, communication, problèmes...</li> </ul>
	MAINTIEN DE L'ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crises informatiques, sécurité, environnement, etc</li> </ul>
SECURITE ALIMENTAIRE	CHIMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction, dispersion, persistance de produits chimiques</li> </ul>
	PHYSIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction, dispersion, persistance d'éléments</li> </ul>
	BIOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contamination, multiplication, survie d'un élément biologique</li> </ul>
	ALLERGENE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction, dispersion, persistance de produits allergènes</li> </ul>
SECURITE & SANTE AU TRAVAIL	CHUTE DE PLAIN-PIED	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sol glissant, sol défectueux, précipitation, encombrement...</li> </ul>
	CHUTE DE HAUTEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation d'échelle, utilisation d'escalier, travaux à proximité d'une zone en contre bas...</li> </ul>
	MANUTENTION MANUELLE/MECANIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port de charges lourdes/encombrantes ou répétitif, utilisation de moyens de manutention...</li> </ul>
	CIRCULATION ET DEPLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de véhicules, zones mixtes de circulation, encombrement...</li> </ul>
	CHUTE D'OBJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stockage en hauteur, port de charges...</li> </ul>
	MACHINES ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de matériels coupants, tranchant, hachant...</li> </ul>

	PRODUITS CHIMIQUES, EMISSION, DECHETS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation ou stockage de produits dangereux, manipulation de produits dangereux...</li> </ul>
	INCENDIE ET EXPLOSION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation et stockage de produits inflammables, points chauds, atmosphères explosives, utilisation de gaz...</li> </ul>
DOMAINE	RISQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>ASPECT / DANGER</li> </ul>
SECURITE & SANTE AU TRAVAIL	ELECTRICITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation d'appareils électriques, branchement/débranchement...</li> </ul>
	AMBIANCE CLIMATIQUE/THERMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux à l'extérieur, température élevées, températures froides, passage de zones chaudes à zones froides...</li> </ul>
	COACTIVITE INTERNE EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux avec intervention de plusieurs sous-traitants...</li> </ul>
	RAYONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposition a un rayonnement...</li> </ul>
	BIOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contact avec eaux usées, ...</li> </ul>
	PSYCHOSOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contact avec les clients, ambiance de travail, charge de travail, utilisation d'écrans...</li> </ul>
	BRUIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveaux sonores...</li> </ul>
ENVIRONNEMENT	POLLUTION DE L'AIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions de polluants atmosphériques</li> </ul>
	POLLUTION DES SOLS/EAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rejets en eaux ... Fuites de produits dangereux pour l'environnement...</li> </ul>
	BIODIVERSITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perturbation des espèces</li> </ul>
	EPUISEMENT DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommations en eau, énergie, en matières non renouvelables</li> </ul>
	EVACUATION DES DECHETS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Génération de déchets dangereux, déchets non dangereux...</li> </ul>
	NUISANCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bruits, odeurs, aspects visuels...</li> </ul>

## 1.4 POLITIQUES APPLIQUEES PAR LA SOCIETE

La société se conforme et a obtenu les certifications suivantes le 25 Février 2019 : ISO 9001 : 2015, ISO 14001 : 2015, OHSAS 18001 : 2007, ISO 22000 : 2018.



### Politique de management de la SEPD

Le 30/11/2021

La Société d'Exploitation des Ports du Déroit souhaite que le bon fonctionnement et l'amélioration de l'efficacité de nos ports repose sur le respect et la promotion de nos valeurs :

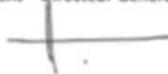
- ∞ S'engager pour nos clients et usagers
- ∞ Respecter et protéger les personnes ainsi que notre environnement
- ∞ Être dans l'anticipation
- ∞ Développer le sens du résultat
- ∞ Travailler ensemble avec une vision commune

La réussite ne pouvant être que le résultat de la synergie des efforts de tous, chacun d'entre nous doit apporter sa contribution afin de parvenir à l'atteinte de nos objectifs.

Benoit ROCHET  
Directeur Général délégué



Jean Marc PUISSESSEAU  
Président – Directeur Général



#### Qualité

- Augmenter notre attractivité en apportant de la valeur ajoutée à nos clients
- Améliorer l'organisation & s'engager à développer les compétences
- Améliorer de manière continue nos systèmes de management

#### Sécurité

- Placer les agents portuaires au cœur de la prévention des risques
- Fournir des conditions de travail sûres et saines
- Intégrer et développer notre savoir faire (REX)
- Partager les bonnes pratiques et objectifs communs

#### Environnement

- Limiter les impacts de nos activités sur l'environnement
- Veiller et se conformer à ses obligations réglementaires et contractuelles
- Définir des objectifs et suivre leur efficacité avec des indicateurs de performance

#### Sécurité des aliments

- Garantir que les bonnes pratiques sanitaires soient appliquées
- Garantir des lieux sûrs pour les produits, les travailleurs ainsi que nos parties intéressées

## 1.5 RESULTATS DE CES POLITIQUES

Les audits de suivi des certifications selon ces référentiels ont été réalisés sur l'ensemble de ses activités en 2021, afin d'évaluer la conformité de l'organisation et la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue.

En 2022, un audit de renouvellement permettra de renouveler l'ISO 9001, 14001 et 22000 ainsi que le passage de l'OHSAS 18001 en ISO 45001 pour la sécurité.



## OBJECTIFS DE PROGRÈS 2022

### Axes majeurs:

- ✓ Moderniser les pratiques (notamment numérique)
- ✓ Stabiliser le fonctionnement de Calais 2 & anticiper le retour du tourisme
- ✓ Développer la stratégie environnementale
- ✓ Augmenter les recettes et maîtriser les charges

#### 1 - S'engager pour nos clients et usagers

- ✧ Mettre en place des objectifs de satisfaction client avec les opérateurs
- ✧ Développer des lieux d'échange avec les parties prenantes
- ✧ Améliorer la qualité de service vis-à-vis des clients

#### 2 - Respecter et protéger les personnes ainsi que notre environnement

- ✧ Développer la culture sécurité (Quart d'heure sécurité,...)
- ✧ Développer la culture sureté
- ✧ Veiller à la bonne exécution du plan Environnement
- ✧ Maîtriser les risques

#### 3 - Être dans l'anticipation

- ✧ Identifier les évolutions technologiques & réglementaires
- ✧ Affiner les besoins avec les parties prenantes
- ✧ Disposer d'une vision prospective des demandes de financement
- ✧ S'approprier la réponse de crise
- ✧ Développer la gestion de projet

#### 4 - Développer le sens du résultat

- ✧ Monter en compétences salariés
- ✧ Sensibiliser les salariés aux résultats de l'entreprise
- ✧ Développer les indicateurs de suivi

#### 5 - Travailler ensemble avec une vision commune

- ✧ Respecter la charte éthique
- ✧ Systématiser les Retours d'expérience
- ✧ Continuer à faire vivre les groupes de travail
- ✧ Partager les indicateurs de suivi
- ✧ Développer la communication interne & externe (acteurs portuaires)
- ✧ Instaurer des revues de projets trimestrielles

## 2 INFORMATIONS SOCIALES

### 2.1 EMPLOIS

#### 2.1.1 EFFECTIF TOTAL

Effectif total déterminé pour l'ensemble des établissements par :

*E* : nombre total de salariés, liés directement à la société par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
EFFECTIF TOTAL	618	625

#### 2.1.2 RÉPARTITION DES SALARIES

##### 2.1.2.1 PAR SEXE

Part d'effectif par sexe considéré déterminé pour l'ensemble des établissements par la formule :  $S / E$

*S* : nombre de salarié du sexe considéré, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
--	---------------	---------------

PART D'EFFECTIF MASCULIN	76.38%	75,68%
PART D'EFFECTIF FÉMININ	23.62%	24,32%

### 2.1.2.2 PAR ÂGE

Nombre de salariés dans la tranche d'âge considérée, à âge échu à la date considérée, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, déterminé pour l'ensemble des établissements

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
MOINS DE 21 ANS À 30 ANS	71	71
31 À 50 ANS	462	470
51 À PLUS DE 60 ANS	85	84

### 2.1.2.3 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Part de salariés par zone géographique considérée déterminé pour l'ensemble des établissements par la formule :  $G / E$

G : nombre de salariés habitat dans le périmètre géographique considéré, selon le lieu de résidence principal déclaré à l'employeur, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
RÉSIDENT EN RÉGION HAUTS-DE-France	100%	100%
RÉSIDENT HORS RÉGION HAUTS-DE-France	0%	0%

### 2.1.3 ENTREES ET SORTIES

Entrée : total des embauches à durée déterminée et indéterminée

Sortie : total des ruptures du contrat de travail liant l'entreprise à un salarié, quel que soit le motif considéré

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
ENTREE	27	0

SORTIE	34	35
<i>dont licenciement</i>	3	8

Les sorties réalisées le 31/12/2021 sont exclues des mouvements et sont comptabilisées comme étant présent au 31/12/2021.

## 2.1.4 RÉMUNÉRATION ET ÉVOLUTION

### 2.1.4.1 RÉMUNÉRATION

NSSB : nombre de salariés par tranche de salaire brut considéré pour l'ensemble des établissements, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
NSSB < 27 700 €	16	55
27 700 ≤ NSSB < 43 600 €	195	286
43 600 ≤ NSSB ≤ 59 400 €	407	313

### 2.1.4.2 ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION

Taux déterminé par élément considéré au regard du coût global de la masse salariale par rapport à l'année précédente

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
NAO NATIONALE	0.9%	1.25 %
NAO LOCALE	0%	0 %
PRIME D'ANCIENNETÉ	1.17%	1.17 %
AVANCEMENT	0.9%	0.9 %
TOTAL	2.97%	3.32 %

## 2.1.5 ORGANISATION DU TRAVAIL

Nombre de salariés pour la durée de temps de travail légale ou conventionnel considéré, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, déterminé pour l'ensemble des établissements

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
TEMPS PLEIN	586	583
TEMPS PARTIEL	32	42

Nombre de salariés pour l'organisation du travail considéré, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, déterminé pour l'ensemble des établissements

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
TRAVAIL EN ÉQUIPE SUCCESSIVE ALTERNANTE 3x8	371	368
AUTRE ORGANISATION	247	257

Nombre d'heures d'absences pour cause de maladie, accident du travail, maternité et paternité / nombre d'heures au planning pour la période de paie considérée

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
ABSENTEISME	7.86 %	11.9%

## 2.2 RELATIONS SOCIALES

### 2.2.1 ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, PROCÉDURES D'INFORMATION DE CONSULTATION ET DE NÉGOCIATION

Le dialogue social est organisé conformément au code du travail.

### 2.2.2 BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Nombre d'accords de branche d'entreprise ou d'établissement, en vigueur pour l'ensemble des établissements

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
ACCORDS COLLECTIFS EN VIGUEUR	28	28

## 2.3 SANTE ET SÉCURITÉ

### 2.3.1 CONDITIONS DE SANTE ET DE SÉCURITÉ

L'entreprise est certifiée OHSAS 18001 pour ses deux établissements depuis le 25 février 2019. En 2022, la certification ISO 45001 sera mise en place.

	BOULOGNE SUR-MER	CALAIS
INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL	CSSCT organisé conformément au code du travail.	CSSCT organisé conformément au code du travail.
ÉVALUATION DES RISQUES	Méthode d'évaluation des risques QSE mise à jour	Méthode d'évaluation des risques QSE mise à jour
PRÉVENTION DES RISQUES	Réalisation d'audits opérationnels dans tous les services par le service QSE Analyse des accidents de travail	Réalisation d'audits opérationnels dans tous les services par le service QSE Analyse des accidents de travail
INFORMATION DES SALARIÉS	Affichage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités d'accès au document unique d'évaluation des risques</li> <li>- Représentants du personnel en matière de prévention des risques professionnels</li> <li>- Consignes de sécurité et de premiers secours</li> </ul>	Affichage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités d'accès au document unique d'évaluation des risques</li> <li>- Représentants du personnel en matière de prévention des risques professionnels</li> <li>- Consignes de sécurité et de premiers secours</li> </ul>
PÉNIBILITÉ	Diagnostic à réaliser	Évaluation de l'exposition réalisée conformément à la réglementation
RISQUES PSYCHOSOCIAUX		Mise en place d'une cellule d'écoute des salariés

*ACCIDENTS DU TRAVAIL : nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail*

*TAUX DE FREQUENCE : nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail pour 1000000h travaillés*

*TAUX DE GRAVITE : nombre de journées de travail perdues pour cause d'arrêt de travail pour 1000h travaillés*

*MALADIES PROFESSIONNELLES : nombre de salariés reconnus en maladie professionnelle*

Des réunions mensuelles ont été mises en place avec les parties prenantes afin d'échanger sur les bonnes pratiques ainsi que sur les points à améliorer en matière de sécurité.

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
ACCIDENTS DU TRAVAIL	28	28
TAUX DE FREQUENCE	29.64	21,59
TAUX DE GRAVITE	3.56	8,91
MALADIES PROFESSIONNELLES	1	1

### 2.3.2 BILAN DES ACCORDS SIGNES EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou représentants du personnel sur la santé et la sécurité au travail.

## 2.4 FORMATION

### 2.4.1 POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION

Les politiques de formation mises en œuvre sont :

- Maintien des compétences au poste de travail
- Formation à la sécurité
- Mise à niveau de la sûreté dans le cadre de la réglementation

Les nouveaux arrivants à leur prise de poste sont accompagnés par les salariés du service dans la découverte des activités et l'acquisition d'expérience au poste de travail.

### 2.4.2 NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

*Nombre total d'heures de formation internes et externes réalisées pour l'ensemble des établissements*

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
HEURES DE FORMATION	10 164	5603,5

## 2.5 ÉGALITE DE TRAITEMENT

Une charte éthique a été rédigée et diffusée à l'ensemble du personnel de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit. Elle permet d'énoncer des règles concrètes, précises et uniformes au sein de la Société. Ces règles sont la meilleure garantie de démontrer notre intégrité et la légitime confiance de nos parties prenantes. Elles permettent de marquer la volonté de l'entreprise sur le fait que notre intégrité et nos valeurs sont essentielles pour nous développer sur le long terme

La loi « Sapin II » du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, crée un statut unique du Lanceur d'Alerte. Elle définit le Lanceur d'Alerte, organise la procédure de signalement et consacre un régime commun de protection. Afin de répondre aux exigences de la loi Sapin II, la SEPD a mis en place un dispositif d'alerte mis à disposition de tous les salariés des sociétés. Il s'agit d'un dispositif complémentaire aux autres canaux de signalement existants dans l'entreprise.

Ce dispositif comprend la mise en œuvre d'un outil externalisé permettant le recueil des signalements, des échanges avec le Lanceur d'Alerte et le stockage des informations relatives aux signalements dans des conditions de sécurité et de confidentialité renforcées.

Le Dispositif d'Alerte couvre notamment l'intégralité des plus hautes normes éthiques édictées dans le cadre de la Charte Ethique et les domaines suivants :

- corruption ;
- santé, sécurité au travail ;
- environnement ;
- abus de marché ;
- blanchiment de capitaux ;
- financement du terrorisme ;
- atteinte au droit de la concurrence ;
- atteinte aux réglementations sectorielles ;
- atteinte aux libertés individuelles ;
- discrimination ;
- harcèlement, fraude ;
- violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France
- violation d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement,
- menace ou préjudice grave pour l'intérêt général ;
- entrave au droit d'alerte

### 2.5.1 MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'entreprise considère qu'elle a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

*SALAIRE MOYEN HOMME / FEMME : Moyenne des ratios du salaire moyen homme divisé par le salaire moyen femme pour les différentes catégories*

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
SALAIRE MOYEN HOMME / FEMME	1.42	1.42

### 2.5.2 MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise invite chaque année les salariés à déclarer leurs handicaps reconnus.

Une journée de congé spécial est accordée pour chaque personne reconnue handicapée.

Au regard des dispositions réglementaires d'employabilité des personnes en situation de handicap, peu de postes sont accessibles pour les personnes en situation de handicap.

### 2.5.3 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'entreprise s'engage à respecter pleinement les principes de non-discrimination, tel que définis dans la réglementation.

## 3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 3.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

#### 3.1.1 ORGANISATION POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ECHEANT, LES DEMARCHES D'EVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT.

L'entreprise est certifiée ISO 14001 pour ses deux établissements depuis le 25 février 2019.

*TAUX DE CONFORMITÉ : nombre de textes évalués « conformes » / nombre de textes évalués « conformes + non-conformes + partiellement conformes »*

*TAUX D'AVANCEMENT : nombre de textes évalués « conformes + non-conformes + partiellement conformes » / nombre de textes évalués « conformes + non-conformes + partiellement conformes + à vérifier + à définir »*

#### DOMAINE ÉNERGIE

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
TAUX DE CONFORMITÉ	92.11 %	92 %
TAUX D'AVANCEMENT	64.29 %	80.93 %

On observe une légère diminution qui s'explique par la publication de nouveaux textes qui doivent être pris en compte dans nos actions futures en matière d'énergie.

DOMAINE ENVIRONNEMENT

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
TAUX DE CONFORMITÉ	80.95 %	82.28 %
TAUX D'AVANCEMENT	74.45 %	71.29 %

**3.1.2 ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Les actions mises en place en 2021 ont été :

- L'utilisation d'affichage dynamique afin de sensibiliser le personnel aux thématique QSE
- La publication dans le journal trimestriel interne d'un article détaillant une action environnementale menée
- Le rappel des Ecogestes dans les newsletters envoyées aux salariés de la SEPD

**3.1.3 MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS**

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
MOYENS HUMAINS	Les salariés interviennent en cas d'incident durant leur activité.	Des équipes 24H/24 7J/7J sont prêtes à intervenir pour circonscrire un événement en cas d'incident environnemental ou de pollution.

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
MOYENS TECHNIQUES	<p><b>RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> Les réseaux d'eaux rejetant directement dans le milieu marin sont équipés de vannes d'isolement et de dispositifs de séparation des hydrocarbures.</p> <p><b>RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b> En cas d'anomalie, une analyse des causes est réalisée afin de déterminer les solutions à mettre en œuvre.</p> <p><b>MAITRISE</b> Mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Kits de barrage</li> <li>• Absorbants</li> </ul>	<p><b>RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> Les réseaux d'eaux rejetant directement dans le milieu marin sont équipés de vannes d'isolement et de dispositifs de séparation des hydrocarbures. Les équipements de traitement des eaux pluviales sont équipés de sondes et de système d'alerte en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dépassement des capacités de rétention des hydrocarbures et des boues</li> <li>• dysfonctionnement du système de récupération des macrodéchets</li> </ul> <p><b>POLLUTION</b> Des analyses mensuelles sont réalisées sur la qualité des effluents en sortie de chaque équipement de traitement d'eau, afin de garantir le respect de la réglementation applicable ou des normes contractuelles de rejet. En cas d'anomalie, le sous-traitant est contacté pour analyser les causes.</p> <p><b>MAITRISE</b> Mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipe d'intervention</li> <li>• Véhicule d'intervention</li> <li>• Kit de barrage</li> <li>• Absorbants</li> <li>• Fûts et pompe électrique</li> </ul>

## 3.2 POLLUTION

### 3.2.1 MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

#### 3.2.1.1 AIR

Les activités des différents établissements de l'entreprise ne sont généralement pas à l'origine de rejets atmosphériques.

Les rejets liés à la combustion d'énergie fossiles sont traités par filtre lorsque nécessaire.

Les véhicules et engins sont entretenus et contrôlés.

Des contrôles d'étanchéité sont réalisés sur les équipements contenant des gaz fluorés.

De manière générale, les émissions atmosphériques de polluants sont considérées non significatives dans les activités réalisées et ne font pas l'objet de reporting au niveau de l'entreprise.

#### 3.2.1.2 EAU

La société est engagée à restituer les débits au milieu naturel dans des conditions compatibles avec la santé publique, la sécurité et l'environnement.

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	<p><i>EAUX PLUVIALES</i> Des stations de décantation assurent le traitement des eaux pluviales des terre-pleins viabilisés avant rejet en mer. Les eaux tombées sur des zones perméables ne sont pas entravées dans leur écoulement naturel.</p> <p><i>EAUX USEES</i> Des stations de traitement secondaires assurent la clarification des rejets dans le milieu naturel. A défaut, les eaux sont collectées jusqu'à leur prise en charge par un prestataire agréé.</p>	<p><i>EAUX PLUVIALES</i> Des stations de décantation assurent le traitement des eaux pluviales des terre-pleins viabilisés avant rejet en mer. Les eaux tombées sur des zones perméables ne sont pas entravées dans leur écoulement naturel.</p> <p><i>EAUX USEES</i> Des stations de traitement secondaires assurent la clarification des rejets dans le milieu naturel. A défaut, les eaux sont collectées jusqu'à leur prise en charge par un prestataire agréé.</p>

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	L'eau pour l'activité de lavage de caisse est utilisée chaude à un pH basique. Avant élimination, cette eau est refroidie, neutralisée et épurée avant rejet dans le réseau d'assainissement collectif, conformément aux exigences définies avec le gestionnaire de réseau.	En cas d'incident, des équipements permettent de confiner les pollutions selon la situation.
CONSOMMATION D'EAU	L'eau pour l'activité de lavage de caisse est utilisée en circuit fermé afin de limiter la consommation d'eau douce. Des compléments sont réalisés lorsque nécessaire pour assurer la continuité d'activité.	Non concerné : la consommation d'eau principale répond à un usage sanitaire.

### 3.2.1.3 SOL

De par ses activités, le risque de rejet dans les sols émis directement et nuisant gravement à l'environnement apparaît inexistant.

L'entreprise est cependant vigilante lors des occupations du domaine public maritime par des tiers.

- longue durée : des provisions pour risque sont réalisées afin de garantir la disponibilité financière pour assurer la dépollution du site concerné à échéance du contrat client
- courte durée : le domaine public maritime doit être restauré dans son état initial

### 3.2.2 PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
INSTALLATIONS CLASSÉES PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Des mesures de bruit réglementaires ont été réalisées le 1 <sup>er</sup> avril 2019 concernant la zone de commerce du Port de Boulogne Sur Mer.	Le Port de Calais n'est pas soumis aux mesures de bruits réglementaires.
NUISANCE SONORE DANS LES LOCAUX	Les locaux où le port d'EPI est obligatoire sont signalés par un pictogramme à l'entrée.	Les locaux où le port d'EPI est obligatoire sont signalés par un pictogramme à l'entrée.

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
NUISANCE OLFACTIVE	La certification ISO 22001 a été obtenue le 25 février 2019.	Les activités ne génèrent pas de nuisances olfactives significatives au voisinage des activités.
NUISANCE LUMINEUSE	Les éclairages des zones sans activité nocturne sont éteints. Des campagnes de relamping sont effectuées afin de diminuer la puissance de nos éclairages.	Les éclairages des zones sans activité nocturnes sont éteints. Des campagnes de relamping sont effectuées afin de diminuer la puissance de nos éclairages.
RADIOPROTECTION	Pas de source radioactive utilisée	Les sources scellées utilisées pour le contrôle des bagages sont contrôlées par l'ASN. Aucune nuisance ou pollution effective n'est générée au voisinage.
CHAMP MAGNÉTIQUE	Aucun équipement ne génère un champ magnétique artificiel de forte intensité pouvant entraîner des nuisances au voisinage de l'entreprise.	Aucun équipement ne génère un champ magnétique artificiel de forte intensité pouvant entraîner des nuisances au voisinage de l'entreprise.

### 3.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

#### 3.3.1 PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

##### 3.3.1.1 MESURES DE PRÉVENTION, RECYCLAGE, REUTILISATION, AUTRES FORMES DE VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Dans le respect de la réglementation applicable sur le périmètre concédé, la société peut être amenée à prendre en charge des déchets pouvant porter atteinte au domaine public ou au milieu maritime.

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
PRÉVENTION	Tout élément pouvant faire l'objet d'une réutilisation dans le cadre d'une activité de l'entreprise est stocké à disposition des services utilisateurs.	Tout élément pouvant faire l'objet d'une réutilisation dans le cadre d'une activité de l'entreprise est stocké à disposition des services utilisateurs.

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
VALORISATION	<p>Les filières de valorisation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAPIER CARTON</li> <li>- METAL</li> <li>- DECHETS VERTS</li> <li>- BOIS</li> <li>- PLASTIQUE</li> <li>- GRAVATS</li> <li>- PNEUS</li> <li>- DEEE</li> <li>- TUBES ET LAMPES</li> <li>- HUILES</li> <li>- TEXTILES ET CONTENANTS SOUILLES</li> <li>- AEROSOL</li> <li>- AMIANTE</li> <li>- PILES</li> <li>- PRODUITS CHIMIQUES</li> <li>- EAU SOUILLEE</li> </ul> <p>Une aire de regroupement des déchets a été mise en place.</p>	<p>Les filières de valorisation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAPIER CARTON</li> <li>- MÉTAL</li> <li>- DECHETS VERTS</li> <li>- BOIS</li> <li>- PLASTIQUE</li> <li>- GRAVATS</li> <li>- PNEUS</li> <li>- DEEE</li> <li>- TUBES ET LAMPES</li> <li>- HUILES</li> <li>- TEXTILES ET CONTENANTS SOUILLES</li> <li>- AEROSOLS</li> <li>- AMIANTE</li> <li>- PILES</li> <li>- PRODUITS CHIMIQUES</li> <li>- EAU SOUILLEE</li> </ul> <p>Une aire de regroupement des déchets a été mise en place.</p>
ÉLIMINATION	<p>Les flux de déchets sont massifiés avant élimination. Les déchets sont éliminés par des prestataires agréés.</p>	<p>Les flux de déchets sont massifiés avant élimination. Les déchets sont éliminés par des prestataires agréés.</p>

	BOULOGNE-SUR-MER		CALAIS	
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
VOLUME GLOBAL DE DECHETS TRAITES	664.17 Tonnes	804.74 Tonnes	205.55 Tonnes	198.32 Tonnes
TAUX DE VALORISATION DES DECHETS	11.34 %	8.96 %	18.7 %	21.67 %
TAUX DE RACHAT DES DECHETS	0 %	0 %	1.4%	8.15%

\*\*\* rachat de déchets de papier/carton/plastique/métaux dans le cadre de fonctionnement usuel des activités de l'entreprise, hors opérations spécifiques

### 3.3.2 UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES

#### 3.3.2.1 CONSOMMATION D'EAU ET APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

L'approvisionnement en eau est réalisé par le réseau public.

En dehors de ses activités propres, à partir de son réseau, la société peut être amenée à assurer :

- L'avitaillement des navires de pêche (Boulogne-sur-Mer)
- L'alimentation en eau des locaux professionnels loués

*Nombre de mètre cube consommés dans le cadre des activités de l'établissement, établi selon la formule :  
NE - FE*

*NE : nombre de mètre cube facturés pour consommation par établissement*

*FE : nombre de mètre cube facturés pour consommation aux clients utilisateurs*

	BOULOGNE-SUR-MER		CALAIS	
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
CONSOMMATION TOTALE (m3)	35 242 *	34 682	21 375	20 525

(\*) estimation

L'entreprise ne prélève pas directement d'eau dans le milieu naturel.

L'entreprise n'a jamais été contrainte sur son approvisionnement en eau par ses gestionnaires.

#### 3.3.2.2 CONSOMMATION DE MATIERES PREMIÈRES

*PAPIER : nombre de feuilles de papier consommées x 5g*

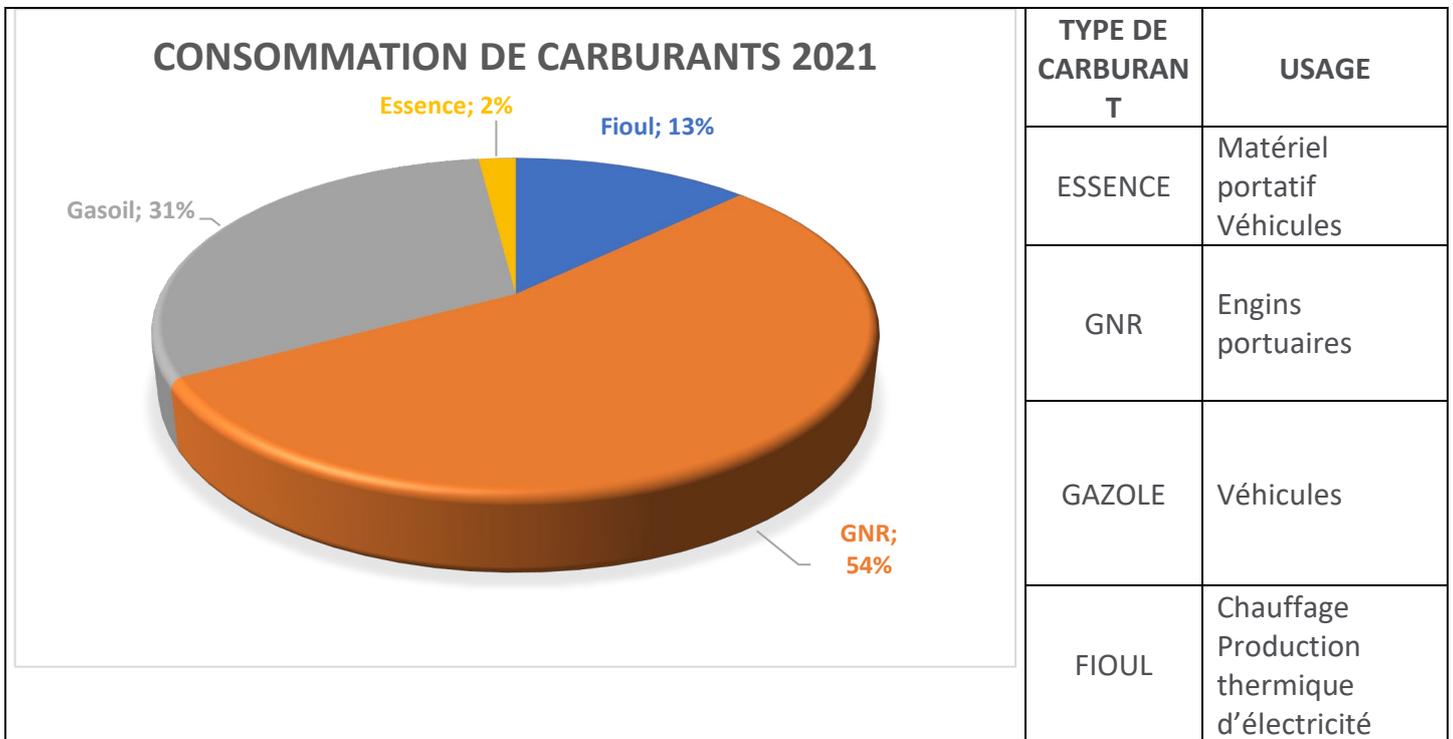
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
PAPIER	6,775 Tonnes	7,751 Tonnes

#### 3.3.2.3 CONSOMMATION D'ENERGIE

SOURCES DE CONSOMMATION PRINCIPALES PAR TYPE D'ENERGIE	
CONSOMMATION ELECTRIQUE	Eclairage des sites

SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUES	Véhicules et engins
SOURCES FIXES DE COMBUSTION	Production d'eau chaude sanitaire Chauffage des bâtiments

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
ÉLECTRICITÉ	15 234 662 KWh	17 617 103 KWh
GAZ	2 979 676 KWh	2 472 839 KWh
CARBURANT	251 772,5 L	369 629 L



On observe une diminution de 32% de la consommation de carburant.

### 3.3.2.4 MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

ELECTRICITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation et remplacement en équivalence par des équipements à meilleur rendement énergétique</li> <li>- Installation et remplacement en équivalence par des éclairages basse consommation</li> <li>- Recherche de solutions pour l'utilisation d'énergies renouvelables</li> </ul>
GAZ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des réglages des systèmes de combustion</li> </ul>

CARBURANT	- Parc de véhicules : renouvellement en fonction des besoins de l'activité par des moteurs électriques et/ou hybrides
-----------	---

### **3.3.2.5 RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES**

L'entreprise n'a pas recours aux énergies renouvelables dans le cadre de ses activités, en dehors du mix énergétique français.

## **3.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE**

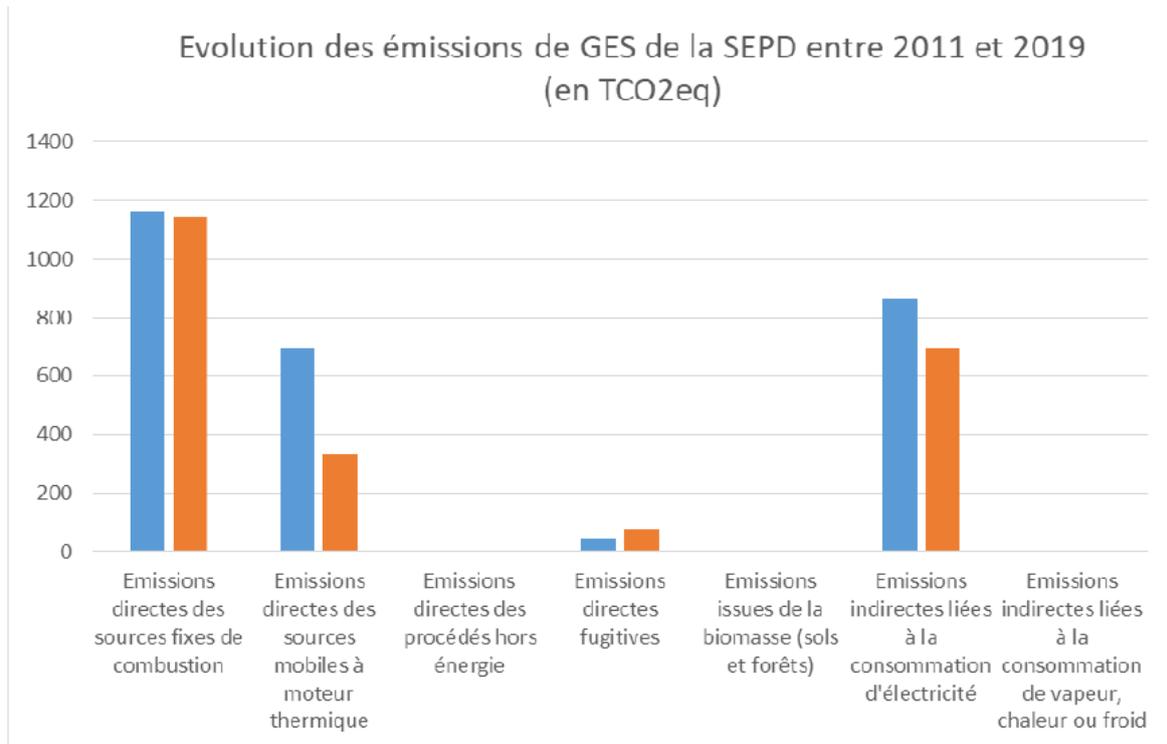
### **3.4.1 POSTES SIGNIFICATIFS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE GENERES DU FAIT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT**

#### **3.4.1.1 POSTES SIGNIFICATIFS DES ACTIVITES**

Une mise à jour de notre bilan GES a été réalisée fin 2020 en prenant en compte les données de l'année 2019. Les émissions prises en compte sont les suivantes :

- ✓ les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;
- ✓ les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

Entre 2011 (année de référence) et 2019, on observe une diminution sur tous les postes excepté les émissions fugitives (poste 3)



La SEPD a donc diminué son empreinte carbone de 519 Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Pour les sites de Calais et Boulogne, les facteurs suivants peuvent expliquer l'évolution des émissions en GES entre 2011 et 2019 :

- Diminution des consommations de gaz, de propane et de Gasoil non routier (transfert d'une grue vers Boulogne)
- Sources mobiles à moteur thermique : Très forte diminution de la consommation de carburant lié au remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques et diminution de la flotte

Un nouveau plan d'action a été mis en place afin de continuer cette diminution dans les années futures.

### 3.4.1.2 POSTES SIGNIFICATIFS EN AMONT ET AVAL DES ACTIVITES

Les postes significatifs d'émission sont :

- Les émissions indirectes des sources mobiles à moteur thermique

## 3.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

### 3.5.1 MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE

Dans le cadre de ses activités, la société tient les mesures suivantes :

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
FLORE TERRESTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prescription dans les projets des espèces végétales inscrites dans le ZPPAUP</li> <li>- Réduction de l'utilisation de désherbants pour l'entretien des espaces verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prescription dans les projets des espèces végétales inscrites dans le ZPPAUP</li> <li>- Réduction de l'utilisation de désherbants pour l'entretien des espaces verts</li> </ul>
FAUNE TERRESTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des populations d'espèces nuisibles (rats, lapins, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des populations d'espèces nuisibles (rats, lapins, ...)</li> </ul>
FLORE MARITIME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité des rejets d'eau dans le milieu marin</li> <li>- Pas d'utilisation de désherbants à proximité des quais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité des rejets d'eau dans le milieu marin</li> <li>- Pas d'utilisation de désherbants à proximité des quais</li> </ul>
FAUNE MARITIME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'utilisation de désherbants à proximité des quais</li> <li>- Ramassage des déchets en bord à quai</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'utilisation de désherbants à proximité des quais</li> <li>- Ramassage des déchets en bord à quai</li> <li>- Ramassage des déchets sur le plan d'eau</li> </ul>
AVIFAUNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention en toiture en dehors des périodes de nidification (mi-février à octobre)</li> <li>- Respect des aires de quiétudes</li> <li>- Mise en place de mesures compensatoires pour les mouettes tridactyles</li> <li>- Communication auprès des entreprises de la zone portuaire sur le respect de la nidification des laridés</li> <li>- Respect de l'arrêté préfectoral du 29 Mars 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention en toiture en dehors des périodes de nidification (avril à octobre)</li> <li>- Respect des aires de quiétude</li> </ul>

Dans les zones où l'activité humaine est réduite, l'entreprise ne cherche pas à exclure l'avifaune en générant artificiellement des perturbations.

Dans le cadre du projet d'extension du Port de Calais, la société a subdélégué l'exécution des mesures en faveur de la faune et de la flore.

## 4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### 4.1 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### 4.1.1 EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Les établissements sont des plateformes multimodales d'interconnexion de flux logistiques commerciaux. La société s'efforce de proposer une offre de service globale sur ses zones d'activité, en adéquation avec le tissu économique local.

La société a conscience de ses impacts directs et indirects sur l'économie locale, régionale, nationale et européenne.

##### 4.1.1.1 ACTIVITÉ PORTUAIRE

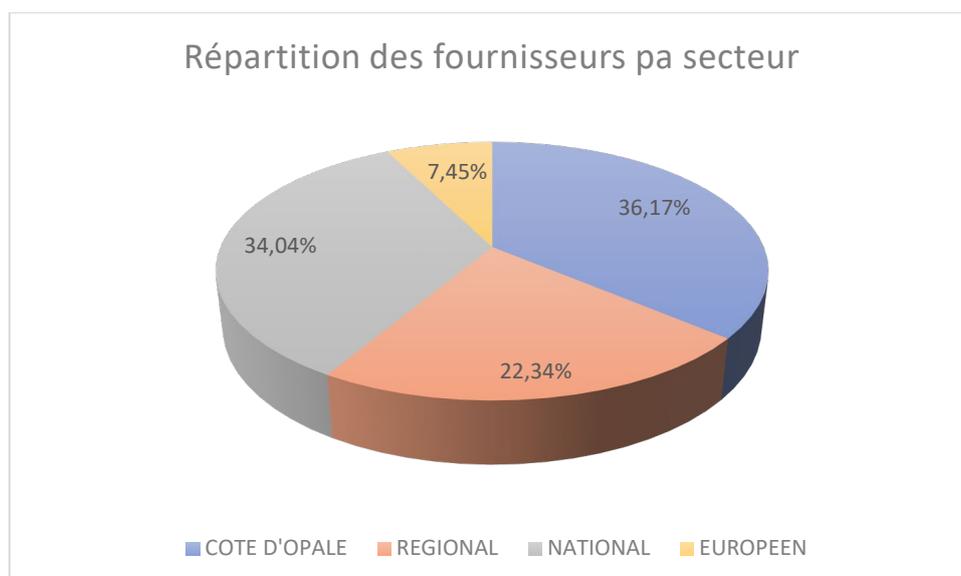
*Volume d'activité réalisé en import/export*

	BOULOGNE-SUR-MER		CALAIS	
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
<b>ACTIVITÉ TRANSMANCHE</b>				
Transit de passagers payants			2 369 376 unités	3 230 825 unités
Transit d'unités TOURISME			248 217 unités	444 127 unités
Transit d'unités FRET			1 638 695 unités	1662 217 unités
<b>ACTIVITÉ PÈCHE</b>				
Tonnage vente à distance	2 789 695	1 779 710		

	BOULOGNE-SUR-MER		CALAIS	
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
Tonnage vente en facturée en Halle à marée	19 247 648	19 117 794		
<b>ACTIVITÉ COMMERCE</b>				
Volume manutentionné	696 803 Tonnes	681 622 tonnes	560 826 tonnes	517 723 tonnes
<b>ACTIVITE FERROVIAIRE</b>				
Nombre de trains			1 167 unités	691 unités
Nombre d'unités de transports intermodal			25 415 unités	18252 unités

#### 4.1.1.2 REPARTITION DES FOURNISSEURS

Pour les commandes supérieures à 15 000€ pour l'année 2021, le montant globale de ces commandes s'élevait à 5 040 379.34 €. La répartition par montant globale facturé était la suivante :



#### 4.1.2 SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

L'entreprise favorise le recrutement dans le bassin d'emploi local.

Le métier de Lamineur permet un accès à l'emploi des populations sans qualification.

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
NOMBRE DE STAGIAIRES ACCUEILLIS	100	69



## **4.2 RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES**

### **4.2.1 CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS**

Dans chaque établissement, des réunions sont réalisées, intégrant acteurs portuaires et autorités locales :

- Conseil Portuaire (Boulogne-sur-Mer, Calais)
- Comité Stratégique des Investisseurs (Boulogne-sur-Mer)
- Comité Criée (Boulogne-sur-Mer)
- Comité local de Sûreté Portuaire (Calais)
- Réunions de travail et d'informations des professionnels (Boulogne-sur-Mer, Calais)
- Comité de Suivi Scientifique Calais Port 2015 (Calais)

Des réunions avec les associations peuvent avoir lieu dans le cadre de démarches publiques.

### **4.2.2 ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MECENAT**

La société est membre fondateur de :

- Association « NorLink »

La société soutient :

- la Société Nationale de Secours en Mer

Les visites des activités de la Criée sont réalisées en partenariat avec l'Office du Tourisme de Boulogne-sur-Mer.

## **4.3 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS**

### **4.3.1 PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Ces enjeux sont pris en compte à l'initiative du donneur d'ordre.

Ces éléments seront intégrés dans la politique d'achats de l'entreprise au travers du projet *de* certification.

### **4.3.2 PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Ces enjeux sont pris en compte à l'initiative du donneur d'ordre en fonction de la nature des acquisitions.

## **4.4 LOYAUTE DES PRATIQUES : MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS**

La société a identifié les risques de corruption aux différents niveaux de ses activités.

Des outils de lutte contre la corruption ont été mis en place.

## 5 GLOSSAIRE

GEMBA WALK	Tour de terrain « là où ça se passe » pour se rendre compte in situ de la situation réelle, afin d'apprécier le travail déjà fait et celui qui reste à faire en termes d'amélioration
ECAP	Emploi exigeant des Conditions d'Aptitude Particulières
ND	Information Non Disponible